MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

A.T. 2026/29

ARRETE PORTANT DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LES ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de Mertzwiller,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code du patrimoine français, notamment ses dispositions relatives aux archives publiques,
Vu le Code pénal français, notamment en matière de secret professionnel,
Considérant la nécessité d'assurer une bonne gestion, conservation et valorisation des archives communales,
Considérant l'intérêt de désigner un élu référent pour le suivi des missions,

ARRETE

Article 1 : M. Théo Guillaume, conseiller communal, est désigné en qualité de référent pour les archives communales.

Article 2 : Dans ce cadre, il est chargé :
- De suivre l'état général des archives communales,
- De proposer toute action de classement, de tri, de conservation et de contribuer à leur valorisation,
- De contribuer à la mise en conformité avec la réglementation en vigueur,
- D'assurer le lien avec les services compétents, notamment les Archives départementales.

Article 3 : Cette mission s'exerce sous l'autorité du Maire. Le référent ne dispose d'aucun pouvoir de décision autonome en matière de destruction, de transfert ou de communication d'archives.

Article 4 : Dans le cadre de cette mission, M. Théo Guillaume est susceptible d'avoir accès à des documents contenant des informations à caractère personnel ou sensible. Il est tenu à une obligation de discrétion professionnelle et, le cas échéant, au respect du secret professionnel conformément aux dispositions légales en vigueur.
Toute divulgation d'information non autorisée est susceptible d'engager sa responsabilité.

Article 5 : La présente mission est exercée à titre bénévole et ne donne lieu à aucune indemnité.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités en vigueur.

MAIRIE DE MER Bas

Mertzwiller, le 20 avril 2026
Le Maire,

Jean KLIEBER

POUR AMPLICATION ET CERTIFICATION
DU CARACTER EXECUTOIRE
Mertzwiller, le 20 avril 2026
Le Maire,

MAIRIE DE MER Bas

Jean KLIEBER

Transmis au contrôle de légalité le 20/04/2

Mairie - 17, rue de la Liberté
67580 MERTZWILLER
03 88 90 30 02
mairie@mertzwiller.fr
www.mertzwiller.fr